

Arrondissement de Forcalquier

MAIRIE DE



QUINSON

Téléphone : 04.92.74.40.25

Email : mairie@quinson.fr

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2023 – 19h00**

PRESENTS : Jacques ESPITALIER, René GARCIN, Robert BAGARRE, Arlette BERNE, Laurence OGOR, Francis GUIGNANT, Yves GONSOLIN, Geneviève PETIT, Christine ROSSO

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Paul ANDRE DE LA PORTE pouvoir à Monsieur Jacques ESPITALIER

ABSENTS :

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE : Laurence OGOR (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Séance convoquée par mail en date du 07 juin 2023

AFFAIRES GÉNÉRALES

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- NEANT

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2023

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal qui a été établi suite à la séance du 23 mai 2023. Une rectification a été apporté sur les membres présents lors du conseil. Mme Christine ROSSO a été notée absente.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à **l'unanimité**

- **APPROUVE** le procès-verbal tel que présenté.

2. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique des Berges et du plan d'eau de Quinson et mise en place d'une AOT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 a modifié les conditions relatives à l'occupation et à l'utilisation privatives du domaine public imposant une mise en concurrence préalable à l'attribution des autorisations d'occupation temporaire du domaine public concédé par EDF à la commune pour la gestion des berges.

La commune de Quinson est directement impactée par ces dispositions car quatre lots sont actuellement exploités :

Lot 1 : prestataire nautique (location de bateaux électriques)

Lot 2 : prestataire balnéaire (location de canoës, kayaks, pédalos et paddle.)

Lot 3 : au profit d'une association à but non lucratif loi 1901 réservé à un club de canoës.

Lot 4 : Gestionnaire du minigolf.

La précédente autorisation d'occupation temporaire du domaine public arrivant à son terme, il convient de refaire une procédure de mise en concurrence, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis permettant la mise en place de cette Autorisation d'Occupation Temporaire.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à **l'unanimité**

APPROUVE la mise en concurrence pour l'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique des Berges et du plan d'eau de Quinson.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de l'ouverture à concurrence.

Fait et délibéré en Mairie, les mêmes jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

3. Proposition de prix suite à la demande faite à l'ONF pour l'inscription de la coupe parcelle n°15 en vente aux enchères avec un prix minimum de retrait de 29 000 €

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'inscription de la parcelle n°15 (11,5 Ha), d'un volume de 870m³.

Il a été demandé à l'ONF d'inscrire cette coupe au catalogue de la grande vente du 31/05/2023 avec un prix minimum de retrait de 29 000 €.

Qu'aucune offre n'a été faite à ce prix.

Qu'une offre a été faite par la Société d'Exploitation Forestière de l'Ubaye a été faite à 27.300€.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal s'ils acceptent cette offre et l'autorisent à mettre en place les mesures nécessaires à cette vente.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré à **l'unanimité**.

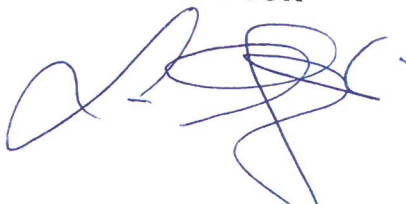
- **DECIDE** que le prix offert par la Société d'Exploitation Forestière de l'Ubaye est acceptable.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures pour cette vente.
- **PRECISE** que la recette ne sera inscrite au BP 2023 que lorsque la vente aura eu lieu,

Fait et délibéré en Mairie, les mêmes jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Questions diverses

Une question sur l'éclairage pour les joueurs de boules en soirée à été évoqué, elle fera l'objet d'une réponse lors du conseil municipal du 10 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,
Laurence OGOR



Le Maire,
Jacques ESPITALIER

